

COMPTE RENDU DES NÉGOCIATEURS CMP BASS-MS DU 12 SEPTEMBRE 2023

Compte-Rendu CMP BASS-MS 12 Septembre 2023

DEMANDE D'ACCORD « 183€ POUR TOUS »

SUD rappelle que le secteur est en souffrance de par l'exode des professionnels pour de meilleurs salaires. Il est urgent de mettre en place Le Segur /Laforcade pour tous-tes pour rétablir une justice. Nous rappelons que le Ségur/Laforcade pour tous-tes est notre préalable à la négociation d'une nouvelle convention.

Axess répond à ces interpellations en indiquant présenter une nouvelle proposition d'accord de méthode où ce point sera évoqué.

Axess pensait avoir d'autres annonces à faire suite au contact de nouvelles personnes du ministère qui indiquaient une rencontre avant la réunion de ce jour. Cela ne s'est pas fait.

Axess affirme sa confiance aux paroles du gouvernement sur l'assurance du financement des avancés salariales souhaitées.

Nous rappelons que nos associations attendent toujours des enveloppes manquantes pour le paiement du Ségur/Laforcade existant ce qui met certaines associations en grande difficulté.

ACCORD DE MÉTHODE CPPNI

Cet accord est réévalué afin de donner des moyens aux organisations pour négocier la nouvelle convention.

SUD a fait une proposition. Axess nous en transmet une autre en séance. Nous indiquons que nous en ferons un retour après l'avoir étudié dans nos instances.

La proposition de SUD est : Un salaire minimum conventionnel à 2300€ brut par mois soit un salaire annuel BRUT de 27600€.

Axess propose un revenu minimum conventionnel BRUT à 23822€/an soit 1985,16€/mois ou 13,08€/heure (Le SMIC est à 11,52€/heure)

Ce qui pour eux répond à la demande du Ségur pour tous. (Smic BRUT annuel actuel 20814,73€+ségur (238X12) =23670,73€)

Même si nous sommes dans une bonne avancée, leur proposition est loin d'être ambitieuse pour un secteur gelé depuis des années. D'autant plus qu'un rapport indique une nécessité urgente de revaloriser les salaires à hauteur de 30%.

La proposition de rémunération de SUD est calculée sur le résultat de ce rapport.

Cette rémunération minimum est soumise à la signature du volet « classification-rémunération » qui pour SUD ne peut être signée de manière isolée et dans l'état. De plus nous sommes en désaccord avec leur système de classification.

Les autres organisations syndicales rappellent, elles aussi, ne pas vouloir signer bloc par bloc.



NÉGOCIATION CCUE : CLASSIFICATION/RÉMUNÉRATION

Axess indique devoir réactualiser sa présentation pour 2 points de leur projet :

- Salaire minimum conventionnel :

Ils doivent réactualiser ce montant de rémunération.

SUD demande si les niveaux supérieurs vont être réétudiés ? Ils n'ont pas encore vu ce point.

Pour SUD, si cela n'est pas fait, nous nous retrouverons rapidement dans la situation actuelle qui a pour conséquence un tassement des grilles du fait de l'action de mesures qui ne concernent que les bas salaires en oubliant toutes les autres tranches.

- Création d'une grille limitative de cotation sur les 3 volets soumis à l'évaluation de l'employeur.

Pour SUD comme pour d'autres OS, cet élément est une vraie usine à gaz. Nous sommes contre une rémunération soumise à l'appréciation d'un supérieur hiérarchique. Nous constatons qu'il n'y a toujours pas de proposition d'évolution en fonction de l'ancienneté.

Axess doit nous transmettre son projet réactualisé pour une prochaine rencontre.

Paris, le 12 Septembre 2023

